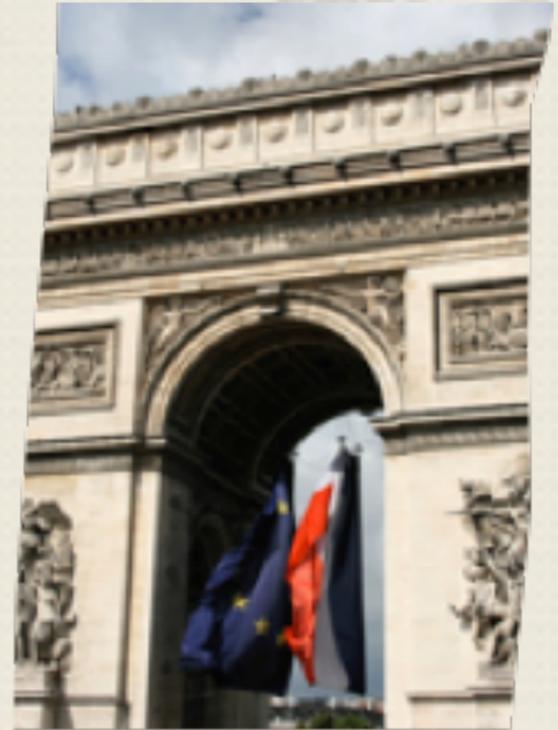


LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 15 MAI 2018

SOMMAIRE

- 1) Une évidence
- 2) Macron le vendu !
- 3) Ils revendiquent plus de...
- 4) Le débat commence
- 5) Pauvre Wauquier...

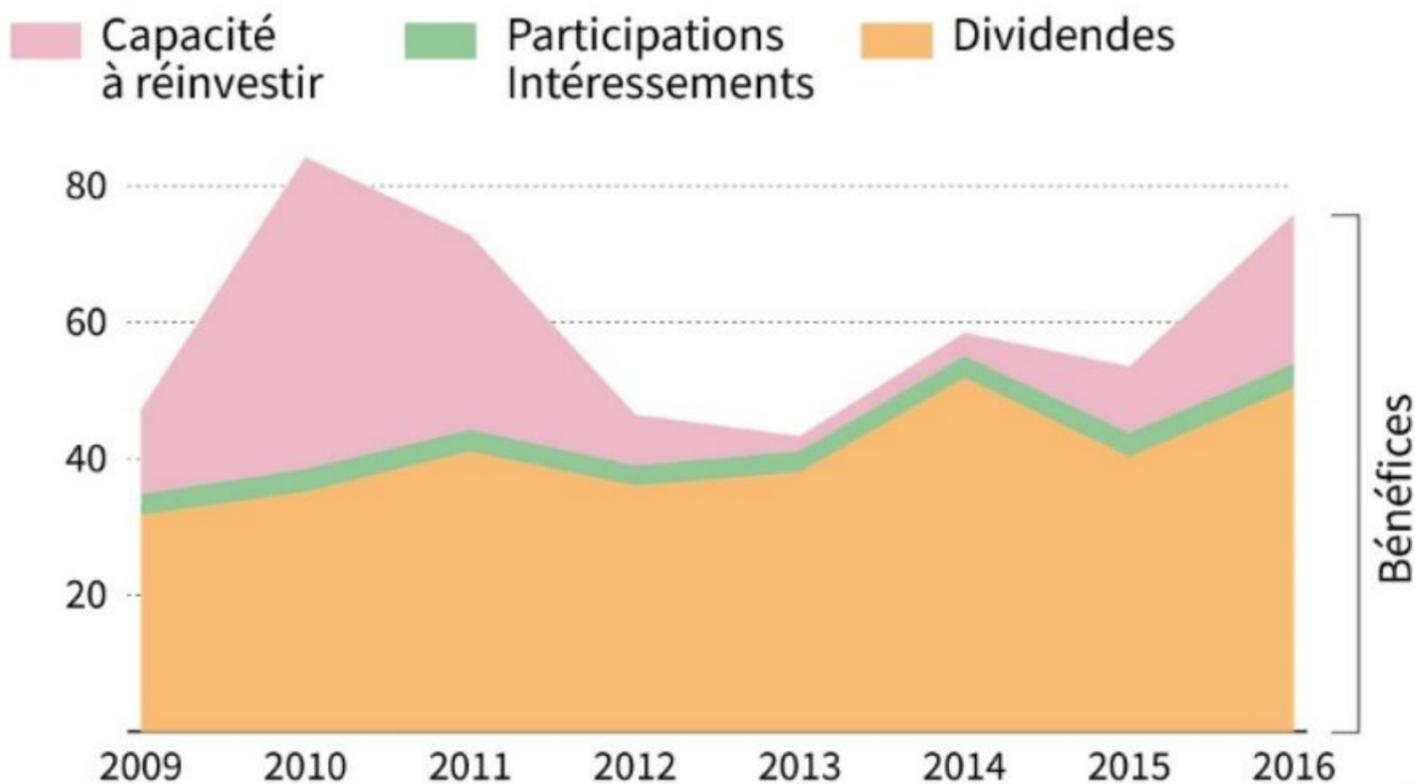


Diez Gérard La Presse en Revue

1) La France championne du monde de distribution de dividendes, selon Oxfam

CAC 40 : bénéfices des entreprises

Évolution du partage des bénéfices
en milliards d'€



Sources : Oxfam France, le BASIC

© AFP

SOURCES : Oxfam France, le BASIC

© AFP

2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016

La France est devenue la championne du monde en matière de distribution de dividendes aux actionnaires, affirme un rapport de l'ONG Oxfam publié lundi, dont la méthodologie est toutefois critiquée par certains observateurs.

Selon ce document intitulé «CAC 40: des profits sans partage», réalisé avec le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (Basic), «la France est le pays au monde où les entreprises cotées en Bourse reversent la plus grande part de leurs bénéfices en dividendes aux actionnaires».

Les groupes du CAC 40 ont ainsi redistribué à leurs actionnaires les deux tiers de leurs bénéfices entre 2009 - année de la crise financière mondiale - et 2016, soit deux fois plus que dans les années 2000, selon la même source.

Cela a conduit ces entreprises à ne laisser «que 27,3% au réinvestissement et 5,3% aux salariés», ont calculé les ONG, dénonçant des choix économiques qui nourrissent une «véritable spirale des inégalités».

«Les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées depuis la crise au sein des grands groupes, qui choisissent délibérément une course aux résultats de court terme pour conforter les actionnaires et les grands patrons au détriment des salariés et de l'investissement», explique Manon Aubry, porte-parole d'Oxfam France.

Cette course est «tirée par des fonds d'investissement, des fonds spéculatifs qui cherchent juste la rémunération dans les six mois, dans l'année», a-t-elle souligné sur franceinfo, affirmant que le modèle français avait «pris le pas du modèle anglo-saxon pour même le dépasser».

Dans le détail, le sidérurgiste ArcelorMittal, l'énergéticien Engie et le leader mondial de la gestion de l'eau Veolia sont, dans l'ordre, ceux ayant les taux les plus élevés de redistribution des bénéfices en dividendes aux actionnaires, indique le rapport.

ArcelorMittal a reversé des dividendes entre 2012 et 2015, alors que le groupe affichait des pertes, et Engie et Veolia, deux entreprises où l'Etat est actionnaire, ont reversé plus de dividendes que ce qu'elles ont réalisé en bénéfices, selon les ONG.

- «un vrai sujet» -

Le rapport a suscité de vives réactions politiques sur Twitter. «Le partage des bénéfices des entreprises du CAC 40 entre 2009 et 2016 (...) illustre l'imposture absolue de la théorie du ruissellement chère à Emmanuel Macron. Voilà l'illustration de cette sécession des riches qu'encourage le nouveau pouvoir», a ainsi écrit Benoît Hamon, ancien candidat socialiste à la présidentielle, aujourd'hui à la tête de Génération-S.

Pour la France Insoumise, le rapport pointe une «exception française qui ne peut plus être tolérée: la richesse produite doit être partagée».

«On a un indice (le CAC 40, ndlr) qui distribue beaucoup de dividendes», convient Loïc Dessaint,

directeur général de Proinvest, un cabinet d'analyse de gouvernance et de politique de vote, qui indique avoir de plus en plus de clients investisseurs s'inquiétant de cette tendance et développant des politiques de distribution de dividendes responsables.

Mais le responsable émet quelques bémols sur le rapport: «pas mal d'entreprises françaises distribuent des dividendes en action», ce qui n'occasionne «pas de sortie de cash», observe-t-il notamment.

«La méthodologie d'Oxfam est très mauvaise», estime de son côté Patrick Artus, chef économiste chez Natixis et co-auteur d'un ouvrage intitulé «Et si les salariés se révoltaient?». Selon l'économiste, Oxfam ne s'intéresse qu'à la partie de la participation et de l'intéressement versés aux salariés, et ne tient pas compte de l'intégralité des salaires. Or, «en France, les salaires augmentent plus vite que la productivité», observe-t-il.

Autre problème, le rapport compare des données mondiales - les profits des multinationales - et des données françaises sur la participation et l'intéressement, critique l'économiste.

En outre, «les dividendes ne disent rien sur la rentabilité du capital par actionnaire», ajoute-t-il, soulignant qu'en France, les entreprises versent plus de dividendes que dans d'autres pays comme les Etats-Unis mais que le rendement du capital y est nettement plus faible.

Néanmoins, «il y a un vrai sujet qui est le partage des revenus entre les profits et les salaires, entre les salariés et les actionnaires», reconnaît M. Artus.

[AFP](#)



II) Emmanuel Macron ou la démocratie de la complaisance

Par [Fabrice Arfi](#)

Emblématiques du macronisme, l'affaire du conflit d'intérêts du secrétaire général de l'Élysée et celle des « ristournes » de la campagne présidentielle racontent une même histoire : l'emprise de groupes privés sur la vie publique. Elles ont aussi une même morale : la faillite des autorités de contrôle en France.

L'affaire du conflit d'intérêts du secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, et celle des

« ristournes » de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron, deux dossiers dévoilés par Mediapart qui ont connu dimanche 13 et lundi 14 mai des suites notables (*voir [ici](#) et [là](#)*), n'ont a priori rien à voir l'une avec l'autre. Et pourtant : elles racontent chacune à leur manière une même histoire, dont il est déjà possible de cerner un scénario et, en même temps, d'extraire une morale.

Quand le scénario décrit l'emprise des intérêts privés – en l'occurrence de grandes entreprises – sur la vie publique, la morale désigne pour sa part la solide permanence de la faiblesse des contre-pouvoirs institutionnels, dans un cas la Commission de déontologie de la fonction publique et dans l'autre la Commission des comptes de campagne. Il s'agit-là d'une vieille histoire française à laquelle le macronisme vient de redonner des couleurs.



Emmanuel Macron sur le ponton de l'Élysée, le 31 août. © Reuters

D'où qu'on les regarde, les affaires Kohler et des « ristournes » documentent en effet les porosités (et les risques qu'elles induisent) entretenues sous la présidence Macron entre les sommets de deux pyramides : ici, la politique et la haute administration ; là, le monde de l'entreprise et du secteur privé. En se liant, les sommets de ces deux pyramides sont susceptibles de produire un système global dont les victimes sont, selon les circonstances, les citoyens, les électeurs, les consommateurs, voire l'idée même que l'on est en droit de se faire d'une société équitable. C'est-à-dire sans privilèges.

Reprenons.

Dans le dossier Kohler, le secrétaire général de la présidence de la République a été en position, à chaque fois qu'il l'a pu quand il travaillait dans la sphère publique, de mettre les moyens de l'État à disposition d'un géant des croisières, la Mediterranean Shipping Company (MSC), un groupe italo-suisse auquel il est lié familialement – ce que beaucoup ont découvert à la lecture de Mediapart. À quelle loyauté était-il fidèle, celle des siens ou celle de l'État ?

Mieux, l'enquête de notre consœur Martine Orange a montré comment après avoir occupé divers postes au ministère de l'économie et des finances, qui a supervisé plusieurs dossiers de MSC, Alexis Kohler est allé travailler pour cette même société. C'est ce que l'on nomme sous le terme douillet de « pantouflage ». L'actuel n° 2 de l'Élysée s'est même retrouvé au printemps 2017 à Bercy pour une réunion consacrée à l'avenir de MSC, mais côté privé cette fois-ci.

Ce mélange des genres en a dérouté plus d'un dans les couloirs de la République, à commencer par le secrétaire d'État à l'industrie alors en poste, Christophe Sirugue, qui confie aujourd'hui publiquement son étonnement.

Il y a toujours eu des conflits d'intérêts et l'affaire Kohler n'est pas le premier du genre. Sans remonter à l'ordonnance de 1388 de Charles VI, qui, conscient des risques encourus, avait interdit à ses gouverneurs de contracter avec les personnes qu'ils contrôlent, l'époque récente a servi son lot de conflits d'intérêts ayant alimenté la chronique.

On peut citer sous Nicolas Sarkozy la situation d'Éric Woerth, à la fois ministre du budget et trésorier du parti présidentiel, un cumul de fonctions dont l'affaire Bettencourt avait montré toutes les limites. Ou, sous François Hollande, le cas du conseiller élyséen Aquilino Morelle : il fut découvert que l'intéressé avait par le passé travaillé en catimini pour un laboratoire pharmaceutique quand il occupait un poste à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), censé être l'un des gendarmes du secteur.

La présidence Macron a cependant ceci de particulier qu'elle consacre, probablement plus qu'aucune autre avant elle, l'endogamie entre le public et le privé comme un bienfait pour tous, au nom de deux totems du « nouveau monde » cher au président : l'efficacité et la modernité. De fait, on ne compte plus le nombre de transfuges du privé ou de « pantouflards » dans le gouvernement et dans les cabinets ministériels.

Ce n'est donc pas un hasard si certains ministres, comme celle de la santé, ne semblent même pas percevoir la notion de conflit d'intérêts. « *L'industrie pharmaceutique joue son rôle, et je n'ai jamais crié avec les loups sur cette industrie. Il faut expliquer que vouloir des experts sans aucun lien avec l'industrie pharmaceutique pose la question de la compétence des experts* », [déclarait Agnès Buzyn](#) en 2013 lors d'une réunion organisée par un cabinet de lobbying.

On est en droit de se demander si nous ne serions pas en train d'assister à l'effacement relatif des frontières entre privé et public pour voir naître un hybride mal contrôlé, le « puvé » ou le « piblique ». Une sorte de fusion-acquisition, cette pratique d'entreprises dont Emmanuel Macron était d'ailleurs un spécialiste à la banque Rothschild, où il a officié entre 2008 et 2012 avant de devenir conseiller de François Hollande à l'Élysée.

Du contrôle à la complaisance

Dans le domaine de la vertu publique, la France n'a jamais été particulièrement en avance sur son temps. Il a fallu attendre la loi du 11 octobre 2013 et son article 2 pour donner une définition juridique du conflit d'intérêts, qui recouvre « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés [...] de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». En un mot, et pour reprendre celui de Benjamin Constant, c'est « l'apparence de la connivence et de la complicité ».

Le conflit d'intérêts n'est pas un problème d'action, mais de situation. Et cette situation n'est pas nécessairement illégale : sa traduction pénale s'appelle la « prise illégale d'intérêts » ou le « trafic d'influence ». Mais il n'est nullement besoin que la justice s'empare d'un conflit

d'intérêts pour que celui-ci devienne digne de publicité. Au contraire. Car c'est bien dans la



Comme l'a écrit un jour le procureur général de Palerme, Robert Scarpinato, « *le pouvoir visible court ainsi le risque de devenir l'enfant bâtard du pouvoir invisible, engendré lui-même par une myriade de mariages d'intérêts secrets ou de transactions souterraines* » (in *Le Retour du Prince*, éditions La Contre Allée). L'acceptation politique du conflit d'intérêts, comme le macronisme semble aujourd'hui le tolérer, est le socle culturel sur lequel peuvent prospérer l'abus de pouvoir et une corruption douce, lointaine, invisible.

Dans l'affaire des « ristournes », les faits sont d'une nature différente. Comme le montrent depuis bientôt un mois les révélations d'Antton Rouget sur Mediapart, poursuivies par celles du [Monde](#) et du [Canard enchaîné](#), Emmanuel Macron a profité de la part de plusieurs prestataires de sa campagne présidentielle d'importantes « ristournes » sur les factures dont le candidat a dû s'acquitter pour divers postes de dépenses (location de salles, vidéo, prêt de matériel...).

Les cas de deux groupes privés intriguent particulièrement. D'abord celui du géant de l'événementiel, GL Events, dirigé par Olivier Ginon, un intime du ministre de l'intérieur Gérard Collomb désormais en affaires avec l'Élysée. Puis celui d'Eurydice (scénographie et diffusion vidéo des meetings), dont le directeur de la stratégie, Arnaud Jolens, a négocié des factures au rabais au profit du candidat Macron tout en travaillant à titre personnel pour le mouvement En Marche!, avant de devenir le directeur du pôle « image et événements » de l'Élysée après la victoire de mai 2017.



Le 27 septembre 2017, au Palais de l'Élysée, à l'occasion du concours gastronomique du Bocuse d'Or. © Reuters

Depuis la publication de nombreux articles de presse sur l'affaire des « ristournes », une armada numérique de « marcheurs » plus ou moins anonymes tentent de désamorcer bruyamment l'affaire en expliquant que non seulement la pratique des « ristournes » n'est pas illégale en soi mais qu'elle a été appliquée à d'autres, et que si Emmanuel Macron est un bon négociateur, ce serait à mettre à son crédit plutôt que l'inverse.

Ces éléments de langage, qui inondent les réseaux sociaux depuis plusieurs semaines, sont à maints égards faux. D'une part, la loi dispose bien que des ristournes trop importantes et inhabituelles peuvent être considérées comme des aides

déguisées à un candidat de la part d'entreprises, interdites de participer au financement de la vie publique depuis plusieurs décennies en France. Et c'est précisément pour ces raisons que, d'autre part, des candidats, voire des entreprises, refusent d'appliquer ce système des ristournes au nom du principe d'équité pendant la mère des élections, à savoir la présidentielle.

Mais le plus déroutant dans cette affaire est sans nul doute le soutien tacite apporté à l'équipe Macron par la Commission des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) qui, ayant validé les comptes et refusant de se dédire, a publié la semaine dernière un communiqué erroné.

On rappelle que cette même Commission, créée par une loi de 1990, n'avait rien vu de la vingtaine de millions d'euros de fausses factures de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2012 ; c'était l'affaire Bygmalion. Sans moyens (faible budget et effectifs rachitiques) et sans volonté manifeste d'en réclamer plus face à un pouvoir politique ravi de ne pas les lui donner, la CNCCFP fait depuis bientôt trente ans la démonstration de son impuissance. Ses pouvoirs d'investigation sont réduits à peau de chagrin, rendant [sa fonction de contrôle illusoire](#) dans les faits.

Il n'est pas inutile de rappeler aussi que si l'affaire des « ristournes » a pu être rendue publique par la presse, c'est parce que Mediapart s'est battu par le passé contre la CNCCFP, jusque devant le Conseil d'État [qui nous a donné raison](#), pour avoir accès aux pièces de ses procédures d'instruction sur les comptes de campagne. Une transparence à laquelle la Commission refusait de faire droit. Un comble.

L'affaire des « ristournes » et l'affaire Kohler ont d'ailleurs en commun de mettre en lumière, une nouvelle fois, la faillite des institutions qui ont autorisé les faits au cœur du débat au lieu de les prévenir. C'est le cas, donc, de la CNCCFP, mais aussi de la Commission de déontologie de la fonction publique qui n'a rien trouvé à redire à la situation d'Alexis Kohler. Par le passé, cette même commission avait validé sous Sarkozy le passage de l'ancien secrétaire général adjoint de la présidence, François Pérol, à la tête du groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne (BPCE), dont il avait supervisé la fusion à l'Élysée. Elle n'avait pas plus tiqué devant le transfert de Stéphane Richard, directeur de cabinet de la ministre de l'économie Christine Lagarde, à la présidence du géant Orange.

Dans un petit ouvrage décapant (*La République des camarades*), le journaliste Robert de Jouvenel avait pris un acompte sur le « nouveau monde » d'Emmanuel Macron : « *La démocratie, qui reposait sur le contrôle, s'est endormie sur la complaisance.* » C'était en 1914, il y a plus d'un siècle.



III) Emmanuel Macron pressé par Bayrou et l'aile gauche de LREM pour plus de social

Par [Antoine Terrel](#)

Alors que la politique d'Emmanuel Macron penche clairement à droite depuis un an, François Bayrou et plusieurs parlementaires LREM, appartenant à ce qu'on appelle désormais "l'aile gauche" du parti, appellent le président de la République à un rééquilibrage social.

Le président du "en même temps" va-t-il finir par être l'homme d'un seul camp ? Alors qu'[Emmanuel Macron](#) et son gouvernement ont terminé la première année du mandat présidentiel en menant une loi asile et immigration dont la tonalité répressive [a provoqué le malaise jusqu'au sein de la majorité](#), et que l'annonce dans *Forbes* de la prochaine [suppression de l'exit tax](#) a renforcé les accusations de "président des riches", plusieurs personnalités de la majorité présidentielle appellent ce dimanche 13 mai à un rééquilibrage social de la politique.

Dans les colonnes du *Parisien*, le président du Modem François Bayrou salue de nombreuses avancées comme la hausse du minimum vieillesse, l'allocation aux adultes handicapés, ou encore la suppression de la taxe d'habitation. Mais, note-t-il, "elles n'ont pas été mises en valeur dans le cadre d'un projet social assumé et cohérent".

"Les Français ont besoin de justice"

"Ce qui a percuté l'opinion, estime l'éphémère Garde des sceaux de Macron, c'est l'autre volet, l'ISF, et la baisse inopportune de l'APL". Et de prendre à demi-mot ses distances avec la suppression prochaine de l'exit tax. "Je comprends qu'il soit important de rendre la France attractive pour les investisseurs, mais il faut aussi la rendre attractive pour les Français. C'est à dire juste, créative, compréhensive et même bienveillante pour ceux qui la forment".

"Les Français ont besoin d'attention, de reconnaissance et de justice", ajoute-t-il, tout en écartant l'idée "d'un temps 2" du quinquennat. Reste que, au bout d'un an, la politique menée par l'exécutif penche désormais clairement vers la droite. Le 4 mai, un sondage Kantar Sofres Onepoint pour le *Figaro Magazine* indiquait d'ailleurs que 53% des sympathisants Les Républicains étaient satisfaits du président de la République, soit une spectaculaire hausse de 14% en un mois.

Dans *Le Journal du dimanche*, c'est une figure de l'aile gauche du groupe LREM à l'Assemblée nationale qui exhorte à son tour le chef de l'Etat à plus de justice sociale. Ancienne du PS, la députée du Pas-de-Calais et présidente de la commission des Affaires sociales, Brigitte Bourguignon, prévient : "S'il y a un élan économique, on ne peut pas admettre que les plus fragiles, en particulier les mères célibataires, les jeunes, les seniors et les territoires abandonnés, restent à l'écart".

"On veut porter plus de mesures fortes sur le social"

Comme à LREM, la fronde à ses limites, Brigitte Bourguignon affirme cependant soutenir "ce pari de la première année qui visait à libérer l'économie et à renforcer la compétitivité des entreprises". Mais, ajoute-t-elle, "il faut désormais mettre la même énergie au service du grand projet social que le président a appelé de ses vœux". Selon l'ancienne socialiste, "de plus en plus de parlementaires disent : 'Maintenant, on veut porter plus de mesures fortes sur le social'".

Lire aussi [Loi Asile et immigration : un groupe de frondeurs macronistes est-il né ?](#)

Dans un registre similaire à celui de François Bayrou, la députée estime que "les quelques mesures phares sur le social n'ont pas été suffisamment expliquées et revendiquées". Et la présidente de la commission des Affaires sociales multiplie les mises en garde : "La justice sociale est un impératif indispensable à notre cohésion", "la France a besoin de syndicats forts et respectés qui doivent être considérés comme des partenaires. On ne les écoute pas suffisamment". Confessant avoir "des inquiétudes", elle reconnaît que la baisse des APL "était une erreur". Mais elle précise néanmoins avoir des "garanties, car le président a démontré une volonté de faire lorsqu'il a mobilisé dans le cadre de concertations, tous les acteurs de la pauvreté et des quartiers pour formuler des propositions innovantes".

Gérer la frustration croissante d'une partie des troupes pourrait être l'un des principaux défis des mois à venir pour Emmanuel Macron et Richard Ferrand, patron du groupe à l'Assemblée. Selon le *JDD*, une trentaine de membres de la majorité participent tous les mercredi aux réunions de "l'aile sociale" du groupe. Un pari d'autant plus compliqué que le dossier de la réforme des retraites qui sera engagé en 2019 s'annonce explosif.



IV) Violences sexuelles et sexistes: l'Assemblée entame un débat sensible

Par [Charlotte HILL - Paris \(AFP\)](#)



"Notre objectif, c'est d'éviter les acquittements d'agresseurs sexuels" annonce Marlène Schiappa. © LUDOVIC MARIN / AFP / Archives

bus sur mineurs, harcèlement de rue... :

l'Assemblée a entamé lundi soir un débat sensible sur le projet de loi visant à renforcer la répression des violences sexistes et sexuelles mais loin de faire l'unanimité vu des inquiétudes sur la protection des mineurs.

"Notre objectif, c'est d'éviter les acquittements d'agresseurs sexuels. Trouver par tout moyen une manière de les faire condamner", a plaidé la secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes Marlène Schiappa, au côté de la ministre de la Justice Nicole Belloubet.

Très attendu après l'affaire Weinstein et #MeToo, il s'articule autour de quatre articles principaux. Il entend combler les "angles morts" de la législation, alors qu'à l'échelle d'une vie, une femme sur sept vivrait une violence sexuelle, selon des données avancées par la rapporteure Alexandra Louis (LREM). Quelque 270 amendements sont au menu jusqu'à mardi soir en première lecture.

Mais, "femmes victimes, nous n'allons pas nous satisfaire d'un +je vous ai compris+ de pure communication", a clamé l'Insoumise Clémentine Autain dans un hémicycle peu garni. Sa virulente motion de renvoi en commission d'une "loi misérable" porteuse de "quelques ajustements" et son appel à une "loi cadre" a piqué au vif les ministres.

"Je partage vos mots qui décrivent très bien la douleur des maux. Je réfute votre insoutenable légèreté dans l'analyse du texte", a notamment riposté la garde des Sceaux, défendant la "cohérence d'un texte (...) exclusivement centré sur la répression pénale".

Plusieurs LREM ont vanté un texte de "progrès" pour que "la peur change de camp", les LR épinglant le "manque d'ambition" d'une "loi de circonstance", Sophie Auconie (UAI) la trouvant "pas satisfaisante" et Elsa Faucillon (PCF) pas "à la hauteur" de "la formidable libération de la parole".

Mais le premier article fait relativement consensus. Il prévoit entre autres, comme s'y était engagé le candidat Macron, l'allongement à 30 ans après la majorité, contre 20 ans actuellement, des délais de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs.

Laurence Vichnievsky (MoDem), ex-magistrate, a tenté vainement de le faire supprimer, car "les preuves matérielles disparaissent et les témoignages sont de moins en moins fiables" et car il "ne protégera pas nos enfants", appelant à éviter un "néo puritanisme".

Outre de la "cohérence" avec d'autres délais dérogatoires, ministre et rapporteure ont invoqué l'"amnésie traumatique" et la volonté de "donner aux victimes le temps nécessaire de judiciaireiser les violences".

Les Insoumis ont, eux, vainement cherché à étendre la mesure aux majeurs, souhait également de LR.

Le texte crée également un "outrage sexiste" pour le harcèlement de rue, passible de 90 euros minimum d'amende immédiate, et prévoit de pénaliser davantage le "cyberharcèlement".

L'article 2 sur "la répression des infractions sexuelles sur les mineurs" cristallise cependant les critiques.

"Boîte de Pandore" -

Très attendu par les associations après deux récentes affaires, où des fillettes de 11 ans avaient été considérées comme consentantes par la justice, l'article a été réécrit pour éviter d'être jugé inconstitutionnel en conservant la "philosophie" initiale, selon le gouvernement.

Loin de fixer un âge de consentement sexuel à 15 ans, comme évoqué un temps, il prévoit que "lorsque les faits sont commis sur un mineur de (moins de) quinze ans", les notions de contrainte et surprise, constitutives d'un viol, peuvent "être caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour consentir à ces actes".

Il double aussi, à 10 ans d'emprisonnement, la peine pour le délit d'atteinte sexuelle "avec pénétration", pour les cas où le viol, crime passible de 20 ans de réclusion, ne pourrait être établi.

Les associations de protection de l'enfance y ont vu "une marche arrière". Près de 250 personnes, dont l'ex-ministre Yvette Roudy ou l'actrice Karin Viard, ont appelé lundi de "retirer" cet article.

Plusieurs députées ont alerté sur l'ouverture de "la boîte de Pandore à une correctionnalisation accrue des viols sur mineurs".

Au contraire, "les poursuites de viols seront facilitées en précisant les notions de contrainte morale et de surprise (...) C'est uniquement quand la qualification de viol ne pourra pas être retenue" que s'appliquera la peine aggravée d'atteinte sexuelle avec pénétration, a répondu Mme Belloubet. "Aucun recul, aucune décriminalisation", mais une action de la majorité en "responsabilité et avec "courage politique", a renchéri Laëtitia Avia (LREM), avocate.

Face aux velléités d'"aller plus loin" sur plusieurs bancs, la garde des Sceaux a averti : "Ce texte va aussi loin qu'il est possible au regard des principes constitutionnels et conventionnels".

L'ex-candidat à la présidentielle Jean Lassalle, objet d'accusations d'agressions sexuelles qu'il récuse, a affirmé qu'il voterait ce texte, tout en jugeant qu'on "parle aussi d'amour" et demandant de faire "attention à la rumeur".

jlo-chl-far-ic/bd



V) Terrorisme: les sénateurs LR se distinguent de Wauquiez

Par Simon Barbarit avec M.L



Après l'attaque terroriste de samedi soir, Laurent Wauquiez souhaite voir appliquer « une série de mesures qui s'imposent », comme « interner de manière préventive les fichés S les plus dangereux ». Des propositions qui ne recueillent pas l'adhésion totale de la droite sénatoriale.

Samedi soir, la France a subi la treizième attaque terroriste sur son territoire depuis 2015. Une attaque au couteau dans le quartier de l'Opéra qui porte à 246, le nombre de victimes depuis quatre ans. Et comme à chaque fois, les réactions politiques n'ont pas manqué. La présidente du Front national, Marine Le Pen, propose « d'expulser manu militari les étrangers radicalisés ». Le premier Secrétaire du PS, Olivier Faure, demande, lui, de « ne pas céder aux facilités de la démagogie », tandis que Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement tance « ceux qui expliquent que des mesures sorties du chapeau suffiraient à régler le problème ».

Les mesures chocs de Laurent Wauquiez

Dans son viseur ? Le patron des Républicains, Laurent Wauquiez qui, dimanche, a publié, une nouvelle fois, tout un arsenal « de mesures qui s'imposent » en matière de lutte antiterroriste comme : « interner de manière préventive les fichés S les plus dangereux », « expulser systématiquement les fichés S qui n'ont pas la nationalité française », « créer un délit d'incitation à la haine de la France », et enfin « refuser le retour des jihadistes partis en Syrie ou en Irak ». Des propositions mises en avant, ce lundi, par le secrétaire général délégué du parti, Geoffroy Didier, lors d'une conférence de presse au siège du parti.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La barbarie islamiste vient une nouvelle fois de frapper notre pays, en plein cœur de Paris.

Les Républicains souhaitent exprimer leur tristesse mais surtout leur profonde colère.

Nous exigeons que le Président de la République et le gouvernement mettent enfin en place l'ensemble des mesures qui s'imposent et que nous demandons depuis des mois :

- Interner de manière préventive les individus fichés les plus dangereux
- Expulser systématiquement les fichés S qui n'ont pas la nationalité française
- Créer un délit d'incitation à la haine de la France et expulser les étrangers qui s'en rendent coupables
- Refuser le retour des djihadistes partis en Syrie ou en Irak

Il serait incompréhensible et coupable de ne pas prendre ces mesures de bon sens pour protéger les Français face à une menace qui ne faiblit pas.

Il n'y a plus de place, Monsieur le Président, pour cet aveuglement et cette inaction qui n'ont que trop duré.

Laurent Wauquiez @laurentwauquiez

Nous exigeons que le Président de la République et le gouvernement mettent enfin en place l'ensemble des mesures qui s'imposent. Il n'y a plus de place pour cet aveuglement et cette inaction qui n'ont que trop duré. #Monsigny

13:46 - 13 mai 2018

1 077 1 175 personnes parlent à ce sujet

Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, a lui aussi publié un communiqué de presse à la suite de l'attentat. « Une vraie réponse passe par un réarmement moral et culturel de notre pays (...) Nous devons imposer nos valeurs républicaines partout et toujours et mener une lutte implacable contre toutes les manifestations de l'islam radical quelqu'en soit la nature » préconise-t-il. En guise de propositions, le

sénateur de Vendée se contente d'évoquer des « mesures fortes et efficaces » sans reprendre à son compte l'énumération de Laurent Wauquiez.

Attaque terroriste: quand Bruno Retailleau souhaitait l'application de « l'arsenal juridique » actuel

Fin mars, après l'attentat de Trèbes, le patron de la droite sénatoriale avait déjà pris ses distances avec la réponse apportée par Laurent Wauquiez. Dans l'émission [l'Epreuve de vérité](#), Bruno Retailleau avait estimé que le retour à l'état d'urgence, tel que demandé par le président de la région Auvergne Rhône-Alpes, « n'était pas le fond du problème ». Le sénateur LR se prononçait, en faveur d'un « réarmement moral » et l'application de « l'arsenal juridique » actuel.

Autre différence : alors que Laurent Wauquiez voulait, déjà, exclure du pays les étrangers fichés S, Bruno Retailleau se limitait à leur expulsion « dès lors qu'il y a une condamnation ».

Une proposition de loi visant à renforcer le contrôle parlementaire du renseignement

Ce lundi, c'est le vice-président de la commission des lois du Sénat, François-Noël Buffet, qui rejoint les préconisations de Bruno Retailleau. « Nous devons être d'une fermeté absolue concernant des situations signalées pouvant comprendre des risques. Un étranger qui se livre à ce type d'action doit être expulsé du territoire français, à condition que nous ayons les éléments suffisants pour le prouver. Ça n'a pas de sens d'expulser systématiquement les fichés S étrangers » estime-t-il.

Pour François-Noël Buffet, « Il faut améliorer davantage les services de renseignement, augmenter les moyens budgétaires, pour un meilleur traitement, et insister sur le renseignement territorial, ça pourrait changer la donne ». Avec Philippe Bas, président LR de la Commission des lois du Sénat, et Christian Cambon, président LR de la commission des affaires étrangères, il vient d'ailleurs de déposer [une proposition de loi](#) visant à renforcer le contrôle parlementaire du renseignement. [\(voir notre article\)](#)

« Le droit doit céder face à l'intérêt supérieur de la Nation »

Au sein de la droite sénatoriale, d'autres élus accueillent avec enthousiasme les propositions de Laurent Wauquiez. C'est le cas de Sébastien Meurant, sénateur du Val d'Oise, pour qui « le droit doit céder face à l'intérêt supérieur de la Nation qui est de protéger les Français ».

En effet, hors période d'état d'urgence, priver de liberté « préventivement » une personne contreviendrait à l'État de droit mais Sébastien Meurant confirme, malgré tout, son soutien à cette mesure choc. « Mieux vaut une injustice qu'un grand désordre ». À l'instar de la présidente du FN, le sénateur souhaite également « une révision complète de notre politique de naturalisation » et « expulser manu militari les étrangers radicalisés ». « La question n'est pas d'être d'accord ou pas avec le FN, la question c'est avant tout la sécurité du pays » assure-t-il



A Suivre...
La Presse en Revue

A Suivre...
La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU